



Mr le Directeur de HAROPA PORT Rouen,

11/09/2022

Nous nous permettons de venir vers vous pour obtenir des réponses suite à l'incendie survenu sur les quais de Petit Couronne sur le navire vraquier « EPIC ».

En effet, selon une déclaration de la préfecture de Seine-Maritime, nous avons appris que celui-ci avait subi un feu couvrant de déchets métalliques, durant plusieurs jours, ayant mobilisé l'intervention de bon nombre de pompiers et engins du SDIS76. Ceux-ci ont une fois de plus prouvé leur professionnalisme sans faille sur cet incendie en étouffant le sinistre par une méthode novatrice, ce que nous ne pouvons que féliciter. Bravo !

Cependant, parallèlement à cet exploit, nous apprenons par ces mêmes communiqués préfectoraux que le système d'extinction de ce cargo battant pavillon des Îles Marchall était hors service, et que même les pompiers du SDIS n'ont pas réussi à le réarmer.

Votre site internet vantant à grand renfort de communication une sécurité à la pointe sur les sites HAROPA PORT, ayant même obtenu la certification ISO 28000 (seul port Européen à la détenir), cela soulève quelques questions :

- Comment un bateau vraquier avec un système incendie hors d'usage peut-il être admis sur les quais de Rouen ?
- Quels sont les contrôles sécurité sur ces navires avant qu'ils n'aient l'autorisation de naviguer en Seine et d'accoster sur votre zone portuaire ?
- Sachant la difficulté d'extinction pour une cargaison de déchets métalliques, qu'en aurait-il été si celui-ci avait été chargé de produits chimiques ou encore d'engrais à base de nitrate d'ammonium ? Quels sont les protocoles en place pour ce type de risque ?
- Un rapport sénatorial ayant pointé du doigt des lacunes en matière de transport maritime sur ces mêmes engrais, ce malheureux accident prévisible en cas de contrôles en amont, n'est-il pas surprenant dans nos eaux ?
- Procédez-vous, à chaque Escalles dans vos ports de ces vraciers, un inventaire détaillé des cargaisons susceptibles d'être dangereuses ?
- Le risque d'explosion de ce type de navire à proximité de site SEVESO HAUT (avec risque d'effet domino) a-t-il été intégré au PPRT ?
- Ce bateau n'étant pas en règle dans votre port, comptez-vous le poursuivre en justice, afin d'être indemnisé du coût certainement très conséquent engagé (une intervention du SDIS76

- subventionnée par le Département 76, donc par les impôts des Seinomarins et vos équipes) pour la sauvegarde du bateau et des installations portuaires et population environnantes ?
- Cet incendie ayant eu lieu sur une ZFE, selon les déclarations de la préfecture, « non polluant et toxique », n'est-il pas choquant sur notre territoire, sachant que le bateau ne respectait les normes françaises ?

Ayant mis en copie ce courrier à la presse et à plusieurs élus départementaux, nous comptons donc sur vous pour éclaircir ces zones d'ombres qui interpellent les membres de nos associations déjà largement marqués par Lubrizol. En effet, ceux-ci ne souhaitent pas un jour voir une mauvaise copie de la catastrophe de Beyrouth dans notre département.

En attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

Mr Bruno LECLERC, Président de l'UVL



Mr Simon DE CARVALHO, président de l'ASL



Union des Victimes de Lubrizol

Mairie / Place Brévière

76440 FORGES-LES-EAUX

uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com / Tél : 06.11.31.13.17